



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt deux, le seize novembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, M. Henri BENABENT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Nadine ABENIA, M. Marc DEJEAN, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, Mme Sabine BERGÉ, M. Georges RABAUD, M. Olivier CRISTOFOL, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Valérie ESPY, Mme Catherine ZELMATI, M. Daniel DEDIEU, M. Guy DECOUPIGNY, M. Jacques MIRABAIL.

Étaient absents excusés : M. Nicolas BERGÉ, Mme Elise PIC, Mme Marion ZIMBLER.

Étaient absents non excusés : Mme Martine GIROTTO, M. Emmanuel MARTINEZ.

Procurations : M. Nicolas BERGÉ en faveur de Mme Sabine BERGÉ, Mme Elise PIC en faveur de M. Michel DOUSSAT, Mme Marion ZIMBLER en faveur de M. Guy DECOUPIGNY.

Secrétaire : Mme Sabine BERGÉ.

Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Ce document lu par M. le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : Instauration de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

La prime envisagée de 400€ a été fixée en la commission. Elle est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Point 2: Modification du règlement intérieur de la cantine suite aux modifications tarifaires.

La modification réalisée est au niveau du tarif qui subit une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2023, soit une hausse de 20 cts par repas.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Point 3 : Avis de la commune sur la mise en place du Programme Local de l'Habitat par la CCPAP

Michel Doussat et Henri Benabent expose le projet de la CCPAP en expliquant qu'un nombre limité de permis de construire pour les particuliers sera maintenant délivrés. Sur Saint Jean du Falga, la Tour du Crieu et Bénagues, le nombre est de 30 permis de construire par an pour l'ensemble des 3 communes.

L'objectif est également de repeupler le centre ville de Pamiers.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Point 4 : Autorisation d'ouverture des commerces les dimanches de 2023.

Il est proposé de laisser les commerces ouvrir 5 dimanches par an. Soit pour 2023, le 15 Janvier, le 2 Juillet, le 27 novembre et les 10, 17, et 24 Décembre.

Adopté à l'unanimité

Point 5 : Décision modificative n°2

Erreur d'écriture lors du dernier conseil.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Délibération de principe relative à la motion sur les finances locales

Marc Déjean expose le projet et la délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses :

- Catherine Zelmati donne les dates du concert de la chorale, le 7 janvier 2023 à 20H30 à l'église de Saint Jean du Falga et le 10 décembre à la Tour du Crieu.
- Elle demande également s'il est possible d'avoir un local de stockage à la maison des associations.

La séance est levée à 18h30

La secrétaire, BERGE Sabine.



Le Maire, Michel DOUSSAT





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2022

Liste des délibérations

N° Délibérations	Objets	Résultats votes
MA-DEL-2022-064	Instauration de la prime d'intéressement à la performance collective des services	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-065	Modification du règlement intérieur de la cantine suite aux modifications tarifaires	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-066	Avis de la commune sur la mise en place du Programme Local de l'Habitat par la CCPAP	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-067	Autorisation d'ouverture des commerces les dimanches de 2023	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-068	Décision modificative n°2	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2022-069	Délibération de principe relative à la motion sur les finances locales	Adopté à l'unanimité